

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 89 (1963)
Heft: 22

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les 15 jours

ORGANE OFFICIEL

de la Société suisse des ingénieurs et des architectes
de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes (S.V.I.A.)
de la Section genevoise de la S.I.A.
de l'Association des anciens élèves de l'EPUL (Ecole polytechnique
de l'Université de Lausanne)
et des Groupes romands des anciens élèves de l'E.P.F. (Ecole
polytechnique fédérale de Zurich)

COMITÉ DE PATRONAGE

Président: E. Martin, arch. à Genève
Vice-président: E. d'Okolski, arch. à Lausanne
Secrétaire: S. Rieben, ing. à Genève
Membres:
Fribourg: H. Gicot, ing.; M. Waeber, arch.
Genève: G. Bovet, ing.; Cl. Groscurin, arch.; J.-C. Ott, ing.
Neuchâtel: J. Béguin, arch.; R. Guye, ing.
Valais: G. de Kalbermatten, ing.; D. Burgener, arch.
Vaud: A. Chevalley, ing.; A. Gardel, ing.;
M. Renaud, ing.; J.-P. Vouga, arch.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

de la Société anonyme du « Bulletin technique »
Président: D. Bonnard, ing.
Membres: Ed. Bourquin, ing.; G. Bovet, ing.; M. Bridel; J. Favre,
arch.; A. Robert, ing.; J.-P. Stucky, ing.
Adresse: Avenue de la Gare 10, Lausanne

RÉDACTION

D. Bonnard, E. Schnitzler, S. Rieben, ingénieurs; M. Bevilacqua,
architecte
Rédaction et Editions de la S. A. du « Bulletin technique »
Tirés à part, renseignements
Avenue de Cour 27, Lausanne

ABONNEMENTS

1 an	Suisse	Fr. 34.—	Etranger	Fr. 38.—
Sociétaires	»	» 28.—	»	» 34.—
Prix du numéro	»	» 1.60		

Chèques postaux: « Bulletin technique de la Suisse romande »,
N° II 87 75, Lausanne

Adresser toutes communications concernant abonnement, vente au
numéro, changement d'adresse, expédition, etc., à: Imprimerie
La Concorde, Terreaux 29, Lausanne

ANNONCES

Tarif des annonces:
1/1 page Fr. 350.—
1/2 » » 180.—
1/4 » » 93.—
1/8 » » 46.—

Adresse: Annonces Suisses S. A.
Place Bel-Air 2. Tél. (021) 22 33 26. Lausanne et succursales



SOMMAIRE

Concours de projets pour la construction d'un home pour aveugles âgés, à Ecublens.
Application de la théorie de l'équivalence en hyperstatique plane ou spatiale, par A. Ansermet, ing.-prof.
Bibliographie. — Les congrès.
Documentation générale. — Documentation du bâtiment. — Nouveautés, informations diverses.

CONCOURS DE PROJETS POUR LA CONSTRUCTION D'UN HOME POUR AVEUGLES AGÉS, A ECUBLENS

Extraits du règlement

L'Asile des Aveugles, fondation dont le siège est à Lausanne, se propose de construire un home pour aveugles âgés sur un terrain d'environ 14 000 m² qu'il possède au lieu dit à la Chisaz, à Ecublens près de Lausanne. Sont considérés comme bases du concours:

- les principes pour les concours d'architecture (normes SIA/FAS n° 152, entrés en vigueur le 1^{er} juillet 1960);
- les présents règlement et programme — condition du concours — ainsi que les documents remis par l'organisateur.

Tout architecte suisse diplômé d'une haute école, ou reconnu par le Conseil d'Etat du canton de Vaud, ou inscrit au Registre suisse des architectes, exerçant sa profession depuis le 1^{er} janvier 1962 au moins dans l'un des cantons de Vaud, Genève, Neuchâtel, Fribourg et Valais, peut prendre part au concours.

Dans le cas où l'architecte recommandé pour l'exécution des travaux serait inscrit au Registre suisse des architectes sans être reconnu par le Conseil d'Etat du canton de Vaud, le maître de l'ouvrage se réserve le

droit de lui adjoindre un associé domicilié à Lausanne, choisi d'un commun accord.

Un montant de 20 000 fr. est à la disposition du jury pour récompenser les cinq ou six meilleurs projets.

Règlement d'urbanisme

La loi cantonale vaudoise sur la police des constructions du 5 février 1941 est applicable.

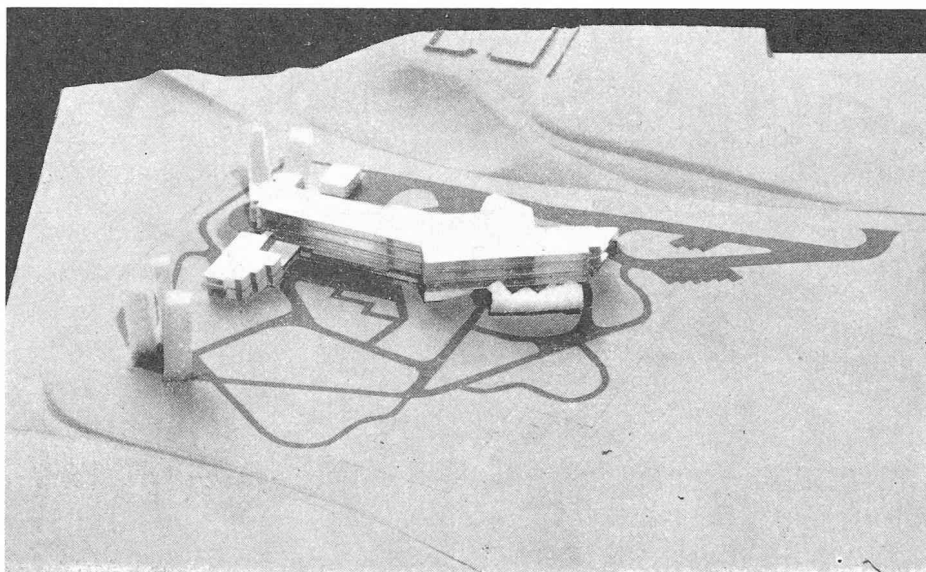
Le home pour aveugles âgés se trouve dans une zone d'habitation collective « A » définie au « Règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions » de la commune d'Ecublens.

Consultée par la Fondation de l'Asile des Aveugles, la Municipalité d'Ecublens s'est exprimée, avec le concours de sa Commission d'urbanisme, sur le problème de la réalisation du home dans la zone susmentionnée. Elle propose que le projet adopté serve de base à un plan de quartier et que les concurrents ne soient pas bridés par des données fixes quant au nombre d'étages, longueur des bâtiments, etc. Elle souhaite que la densité

(Suite à la page 371)

CONCOURS DE PROJETS POUR LA CONSTRUCTION D'UN HOME POUR AVEUGLES AGÉS, A ECUBLENS

1er prix: projet « Sous les platanes verts », à M. Pierre Quillet, architecte SIA-DPLEF, à Lausanne



Vue de la maquette.

Critique du jury

Le bâtiment est situé parallèlement à la route cantonale et assez proche de celle-ci, ce qui donne un très grand parc dans la partie sud du terrain. Ce projet conserve intégralement le talus dominant la route, constituant une bonne isolation contre les bruits de la circulation sur la route cantonale.

L'articulation permet l'orientation au sud de l'aile réservée aux femmes et au sud-ouest de l'aile réservée aux hommes. Le volume, relativement bas, s'intègre bien dans le terrain et dans le paysage. Ce projet demande peu de travaux de terrassement. Les accès sont bien différenciés, judicieusement organisés, permettant une circulation aisée.

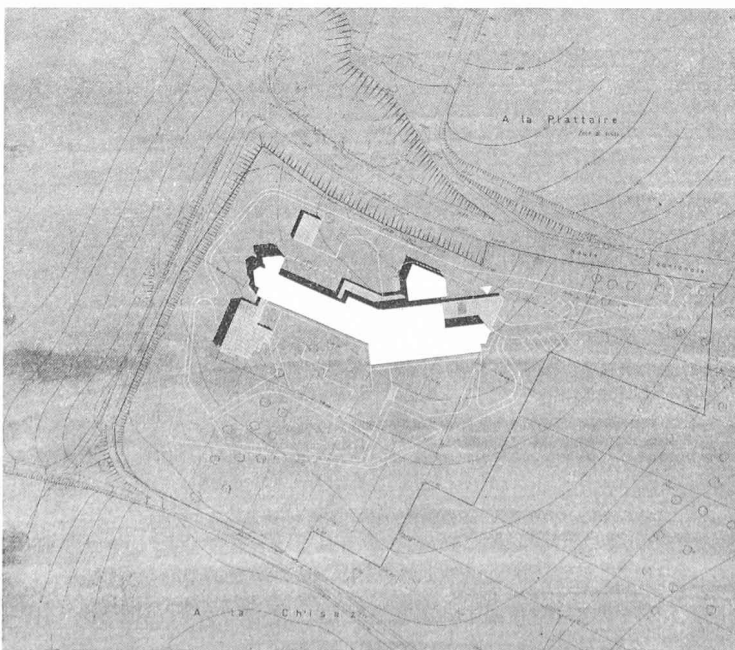
Les relations entre les différents services sont bien étudiées. On regrette la dimension exagérée des halls d'étage, ce qui

rend l'orientation des aveugles malaisée. La liaison cuisine-office d'étage est bien résolue. Au rez-de-chaussée, l'organisation des pièces principales en relation avec la cuisine est bonne. Les locaux administratifs paraissent exagérément importants. L'accès à la chapelle manque d'ampleur; la proximité des sanitaires est regrettable.

Il est fâcheux que la liaison entre l'appartement du gérant, les locaux du personnel et l'entrée principale ne puissent se faire qu'à travers le groupe de la cuisine et l'office. Bonne organisation de tous les locaux de service. Les chambres du personnel sont bien situées et différenciées.

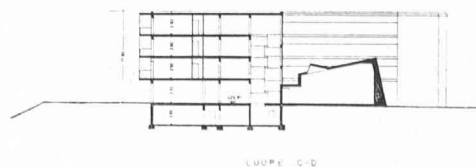
L'esthétique générale du bâtiment est intéressante; certains éléments de détail sont trop recherchés. L'articulation des deux ailes est mal étudiée.

Le projet est économique, compte tenu de la bonne dimension des chambres. Cube: 18 633 m³.

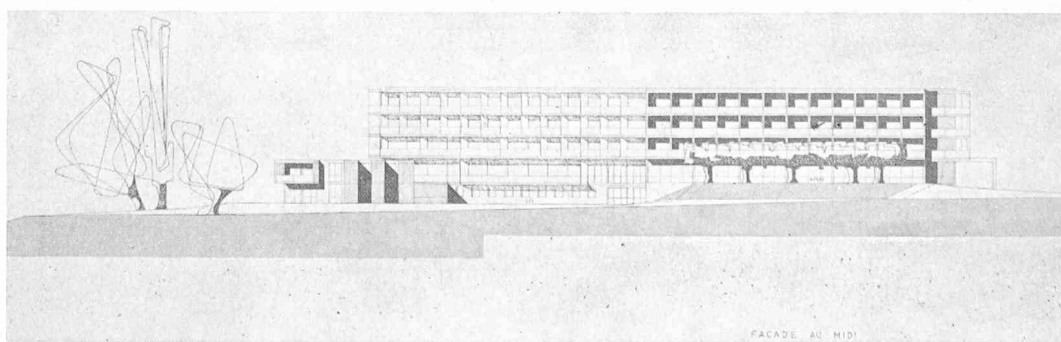
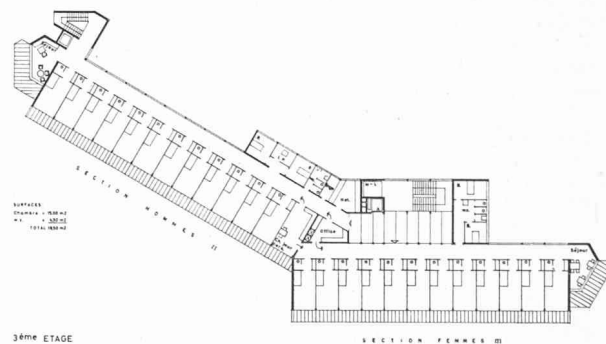
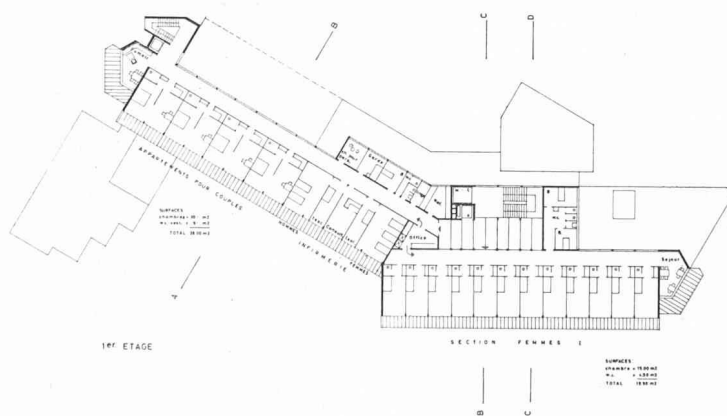
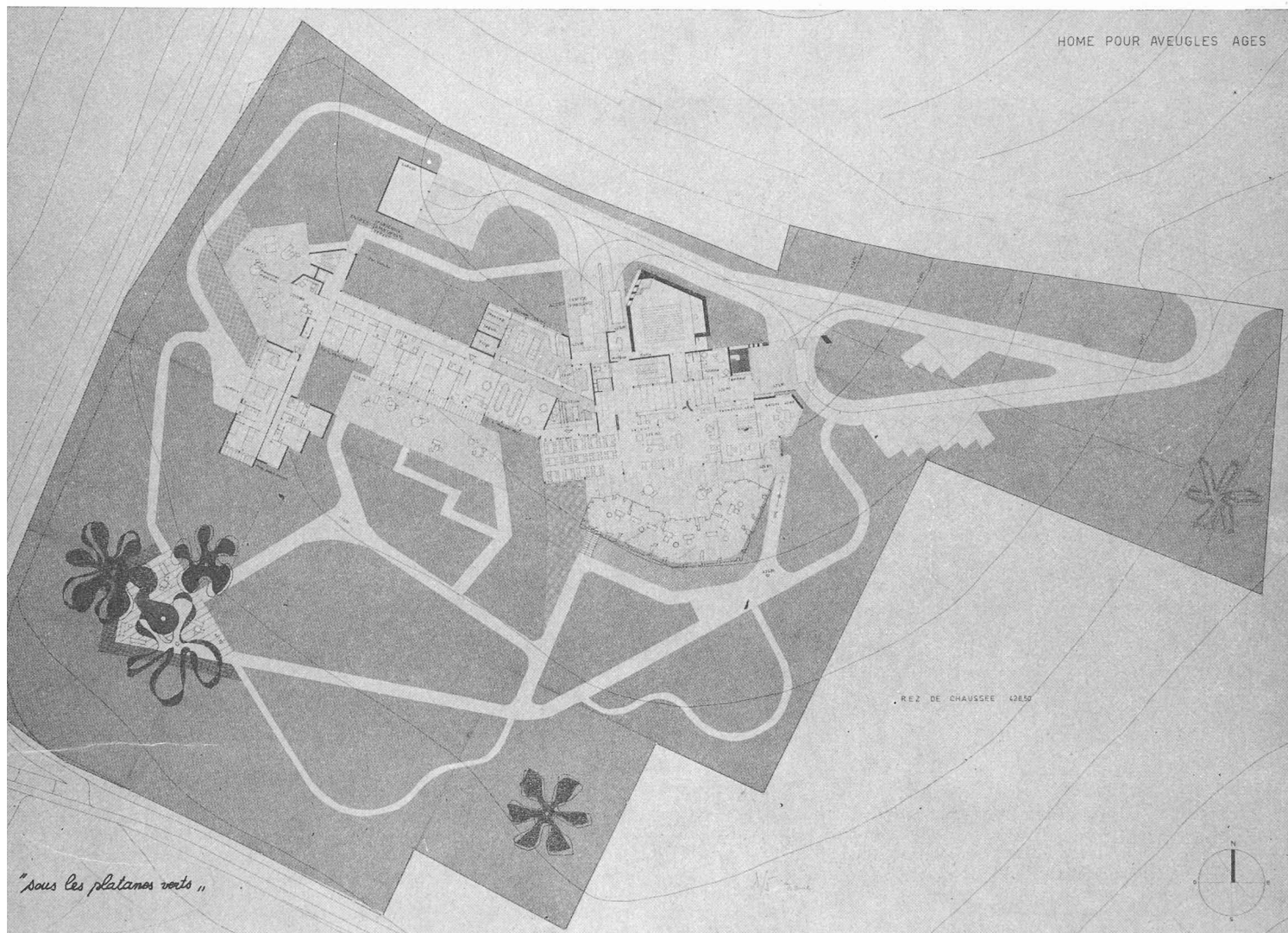


Plan de situation. Echelle 1 : 2500.

Coupe. Echelle 1 : 1000.



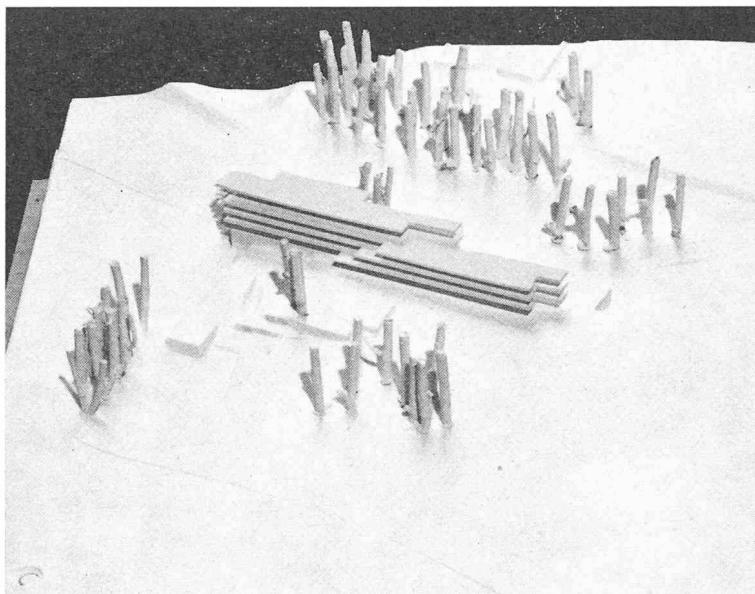
CONCOURS DE PROJETS POUR LA CONSTRUCTION D'UN HOME POUR AVEUGLES AGÉS, A ECUBLENS



Echelle 1 : 1000.

CONCOURS DE PROJETS POUR LA CONSTRUCTION D'UN HOME POUR AVEUGLES AGÉS, A ECUBLENS

2e prix: projet « Sinus », à M. Paul Marti, architecte EPF, à Genève



Vue de la maquette.

Critique du jury

Volume très simple, parallèle à la route principale, permettant une orientation sud-sud-ouest de tous les éléments importants du programme ; orientation judicieuse tant par rapport à la vue qu'à l'ensoleillement.

L'échelle générale des bâtiments est bonne, de même que l'intégration dans le site ; le projet laisse une grande surface disponible pour le parc.

L'auteur a voulu une liaison entre la route et les éléments d'entrée et a ainsi prévu la suppression d'une partie très importante du talus sis au nord-est du bâtiment. Tout en reconnaissant l'intérêt de cette solution, on peut regretter la trop grande importance de ce terrassement qui annihile un écran naturel contre le bruit de la circulation sur la route cantonale.

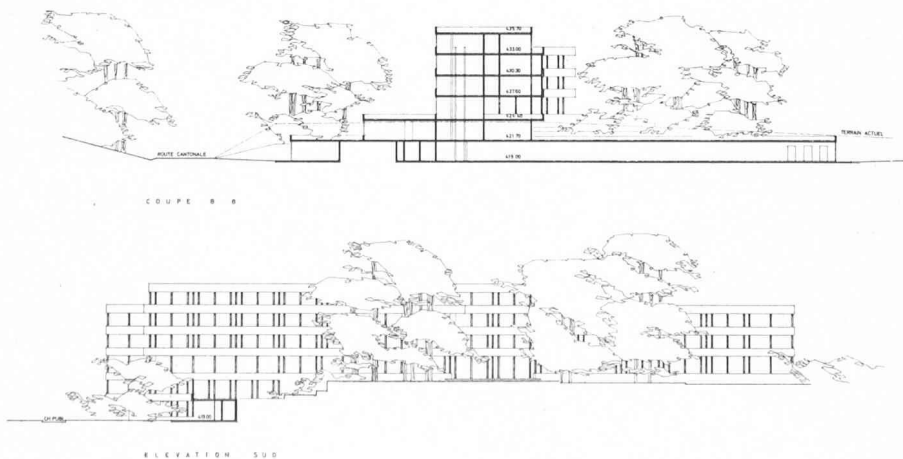
Les accès sont en général bien étudiés ; à noter cependant

qu'on ne trouve pas d'entrée ou de cour de service, spécialement pour la cuisine et la chaufferie.

L'organisation intérieure est simple, claire et logiquement adaptée à la destination du bâtiment. On relève cependant qu'une liaison fait défaut entre la cuisine et les locaux qui en dépendent. La liaison entre la cuisine et les offices d'étage est bonne, mais la position de ces offices pourrait être plus centrale. L'appartement du concierge, situé au nord du bâtiment, paraît sacrifié. La solution trouvée pour le logement du personnel est très satisfaisante, mais les chambres ont une surface par trop réduite. Le défaut d'éclairage naturel de certains locaux de service (buanderie, repassage, etc.) n'est pas admissible. La division entre les secteurs femmes et hommes est bien résolue.

Le jeu des volumes est intéressant.

Le système de construction est économique, le cube réduit, mais cela au détriment de la surface des chambres. Cube : 16 768 m³.



Coupe transversale.

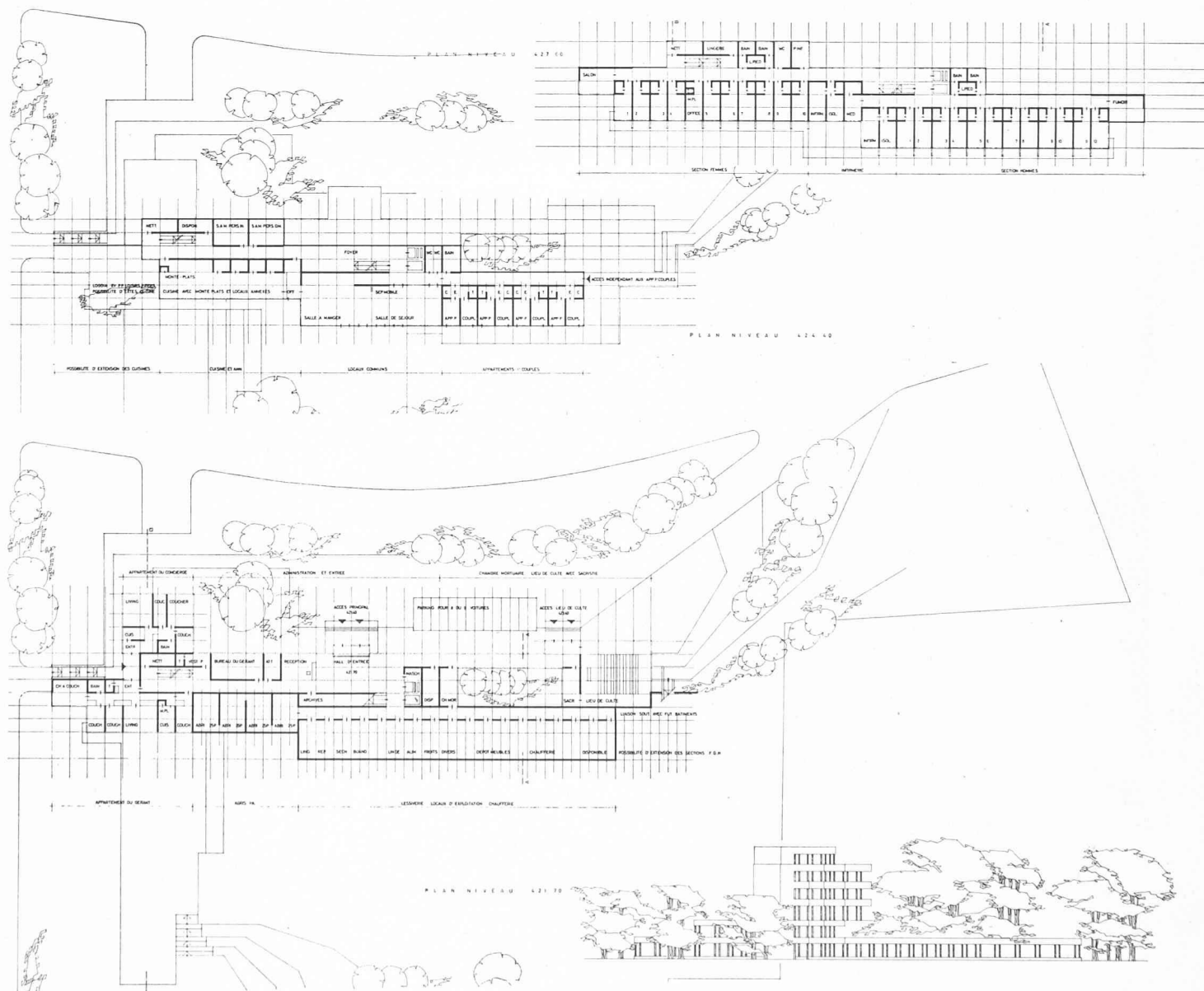
Façade sud.
Echelle 1 : 1000.

A la Plattaire

A la Chissac

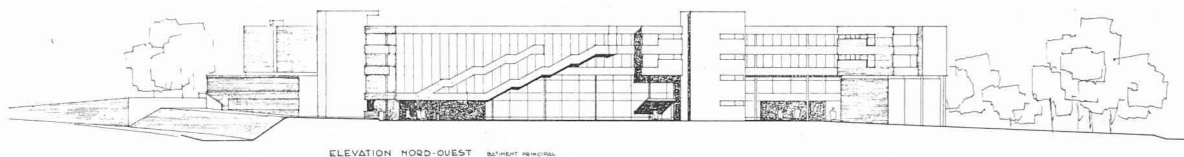
Echelle 1 : 2500.

Echelle 1 : 1000.



CONCOURS DE PROJETS POUR LA CONSTRUCTION D'UN HOME POUR AVEUGLES AGÉS, A ECUBLENS

3e prix: projet « W », à MM. E. Musy et J.-D. Urech, architectes EPUL-SIA; collaborateur: M. M. Bevilacqua, architecte EPUL-SIA, à Lausanne



Critique du jury

Si à première vue la masse allongée et basse du bâtiment principal est séduisante par la souplesse de sa forme, contrebalancée par la verticale du bâtiment du personnel, l'attribution au site n'est pas résolue si l'on regarde l'ensemble de l'ouest ou du nord. L'orientation choisie n'est pas judicieuse. En effet, la majorité des chambres est privée du soleil d'après-midi.

Le bâtiment des couples est isolé et sans liaison facile avec le bâtiment principal.

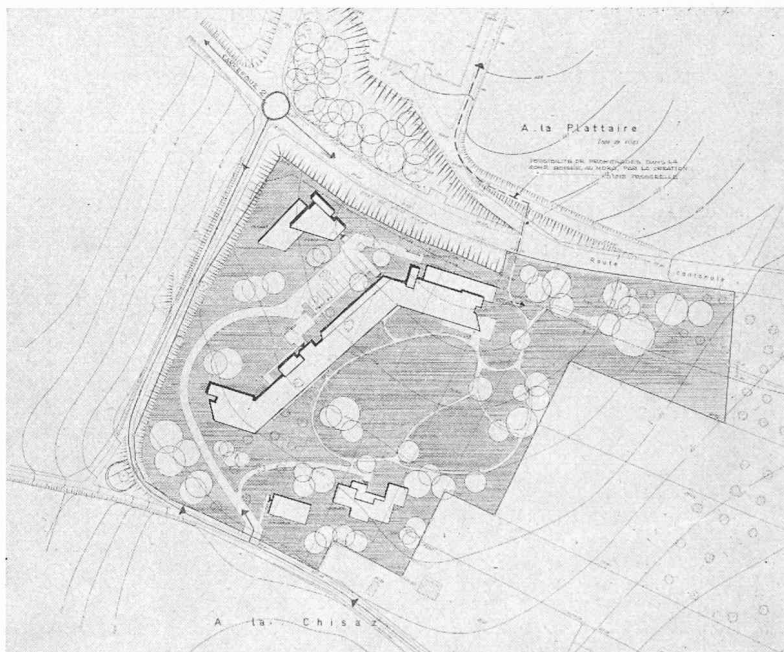
Le choix de l'accès principal par le sud est très heureux, mais les circulations à proximité de l'entrée principale sont compliquées. Les accès au parc sont faciles et ce dernier est conçu à la mesure des aveugles. Toutefois son ensoleillement est partiellement sacrifié dès l'après-midi. Les circulations, à partir du hall principal, sont compliquées pour des aveugles, et avec rampes et escaliers occupant un volume trop important. L'ascenseur est excentrique.

Les locaux de séjour, s'ils jouissent d'une belle vue, sont par contre privés du soleil l'après-midi. Le groupe cuisine, placé à l'extrémité nord, complique singulièrement la tâche du personnel d'étage en raison de la longueur du trajet jusqu'aux chambres sud-ouest. Le groupement des femmes sur deux niveaux de 19 et 17 unités ne correspond pas au programme et entraîne la suppression de certains locaux prévus. Les locaux annexes sont sous-dimensionnés.

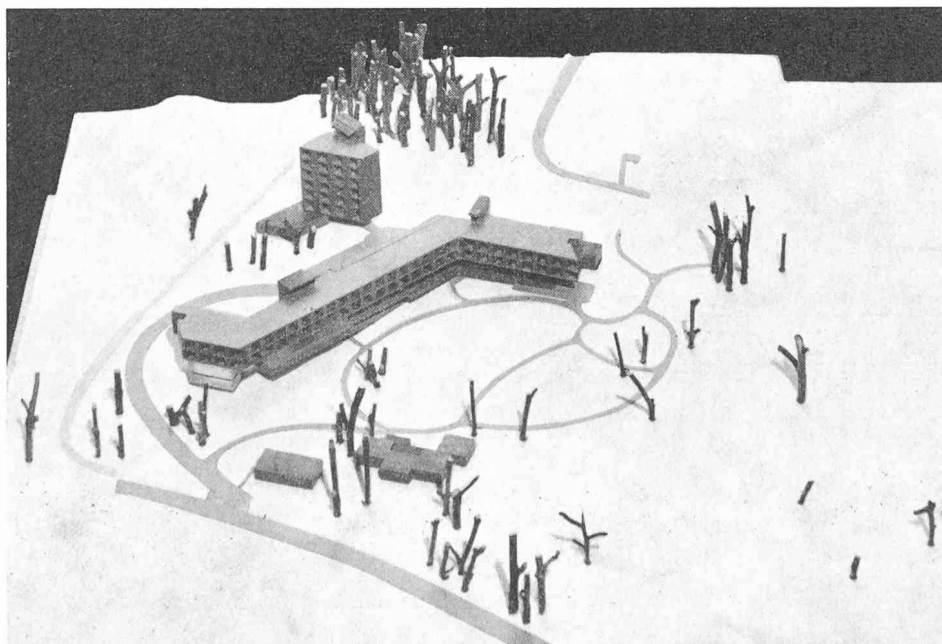
Le lieu de culte est bien intégré et relié à l'ensemble.

Le bâtiment du personnel est sans jonction couverte avec le bâtiment principal. Sa répartition sur six niveaux de quatre chambres n'est ni rationnelle, ni économique. Elle entraîne en outre le mélange entre personnel subalterne et supérieur. Contrairement au programme, il n'y a qu'un local de loisirs commis au personnel féminin et masculin.

Parti agréable mais présentant des lacunes et des faiblesses dans le détail. Cube relativement bas, mais coût élevé. Cube: 18 238 m³.

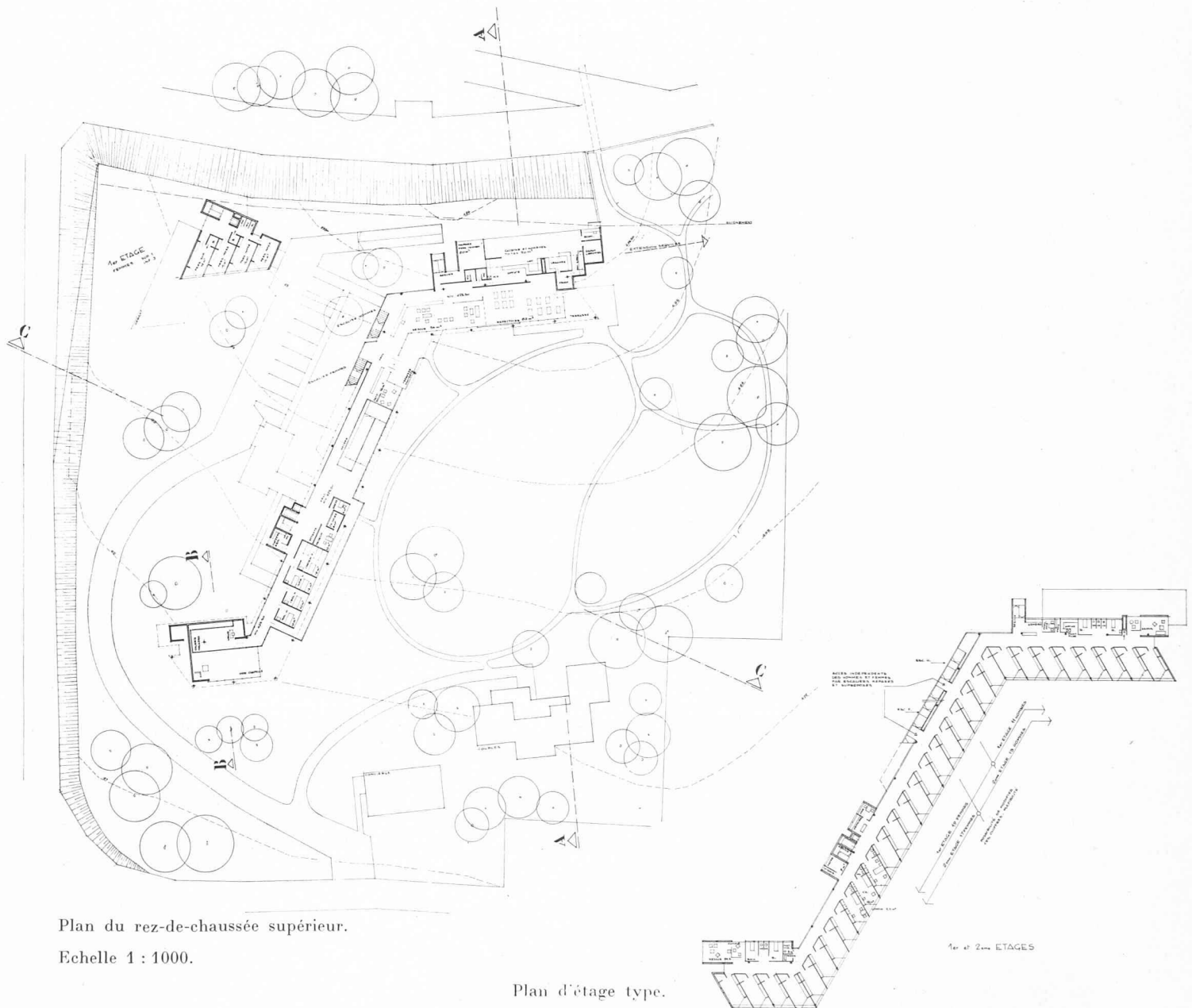


Plan de situation. Echelle 1 : 2500.



Vue de la maquette.

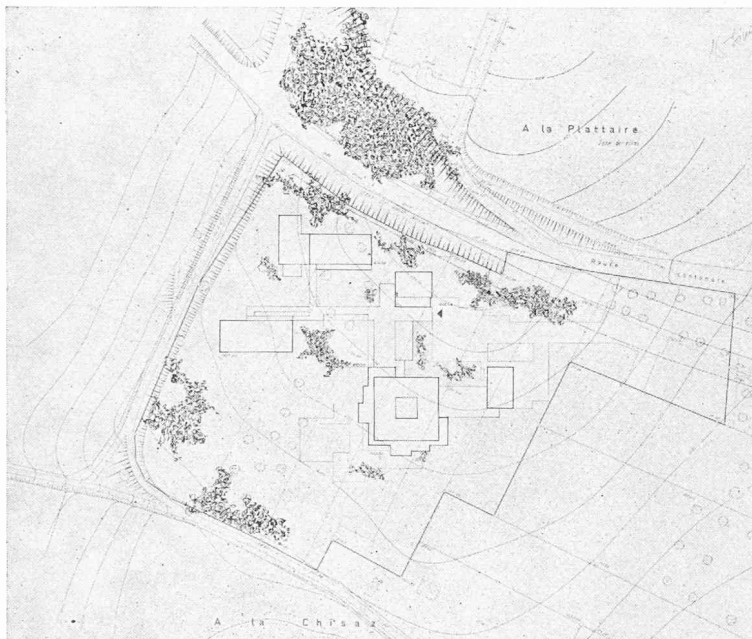
CONCOURS DE PROJETS POUR LA CONSTRUCTION D'UN HOME POUR AVEUGLES AGÉS, A ECUBLENS



Echelle 1 : 1000.

CONCOURS DE PROJETS POUR LA CONSTRUCTION D'UN HOME POUR AVEUGLES AGÉS, A ECUBLENS

4e prix: projet « City », à M. et Mme Claude Raccoursier, architectes EPUL-SIA, à Lausanne



Plan de situation. Echelle 1 : 2500.

Critique du jury

La proposition du groupement du home en cinq étages de douze unités de chambres détermine un volume dominant et cubique. L'implantation de ce volume au centre du terrain limite les possibilités d'exploitation du sol pour des aménagements de jardins au sud, et nuit à l'implantation des pavillons au nord. De plus, la position avancée du volume dominant détermine une masse trop importante et trop haute par rapport aux lignes de la forêt.

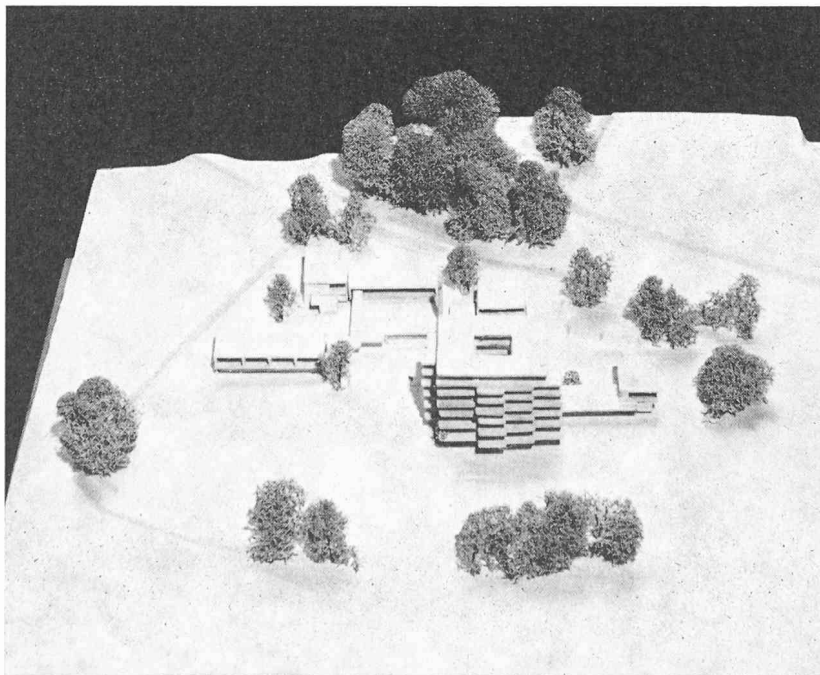
Les accès sont généreux et distribuent correctement les deux entrées. L'aménagement du hall, de la réception, des salles communes, du lieu de culte, est aéré; les liaisons vers les étages du home sont courtes et efficaces. L'organisation de la cuisine et de l'office, les liaisons verticales vers les salles à manger et les étages sont excellentes. Le plan d'étage courant présente des qualités d'organisation; cependant, l'orientation des chambres à l'ouest, défavorisée par les redents, n'est pas une solution équitable par rapport à celle des chambres orientées plein sud. Les dégagements, trop grands, ne sont pas en rapport avec le volume des chambres.

Le pavillon de chambres pour couples semble arbitrairement situé sur le logement du personnel masculin; la liaison entre ces chambres et les salles communautaires est longue et tortueuse.

L'infirmier, située en attique, est bien composée.

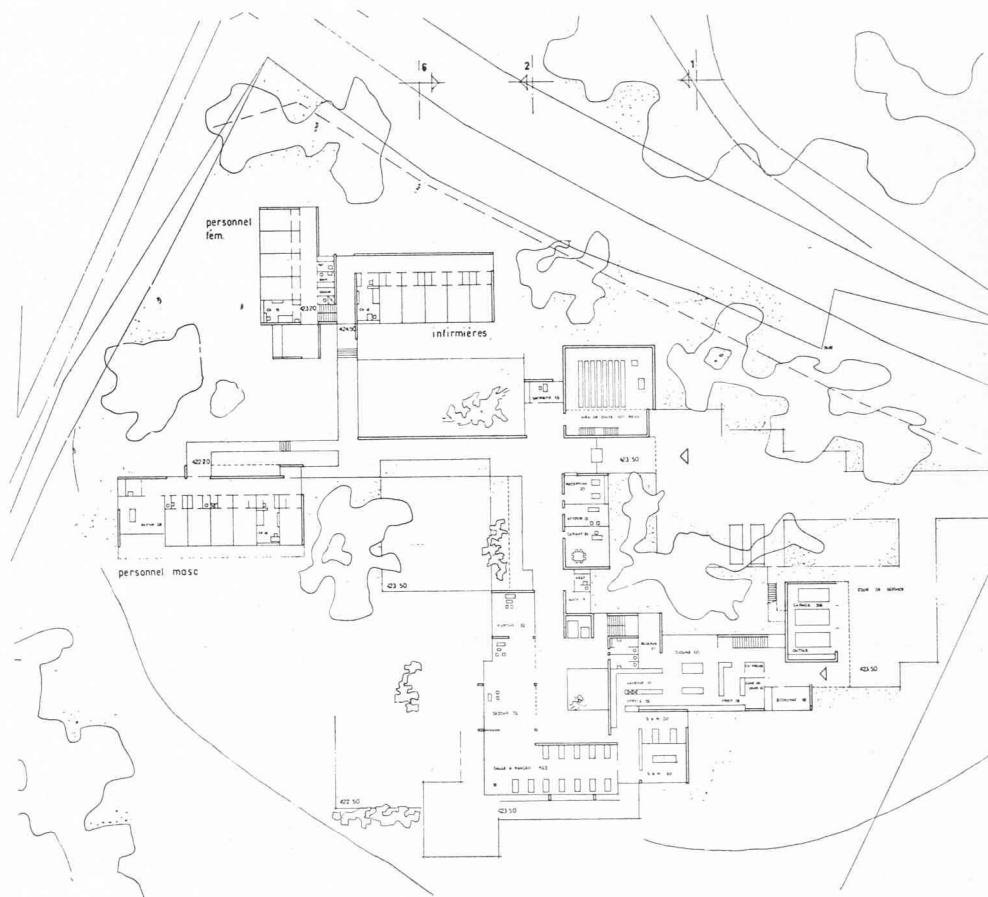
Les pavillons pour personnel masculin et féminin sont correctement distribués.

Cube moyen; composition architecturale très découpée, déterminant une construction peu économique en raison du développement des façades et des circulations. Cube : 21 608 m³.

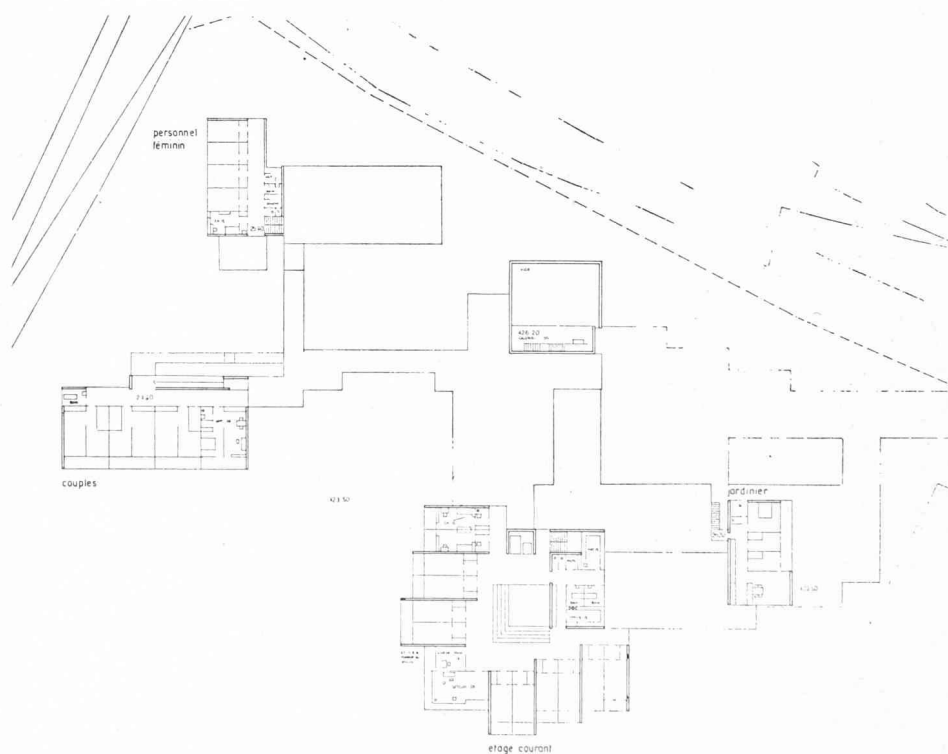


Vue de la maquette.

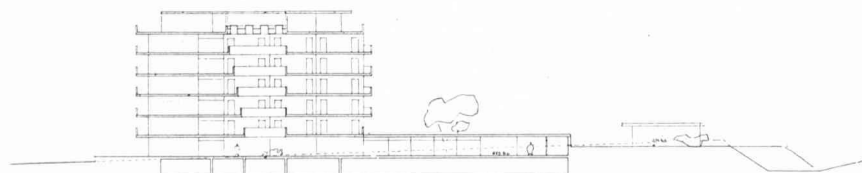
CONCOURS DE PROJETS POUR LA CONSTRUCTION D'UN HOME POUR AVEUGLES AGÉS, A ECUBLENS



Plan général du
rez-de-chaussée.
Echelle 1 : 1000.



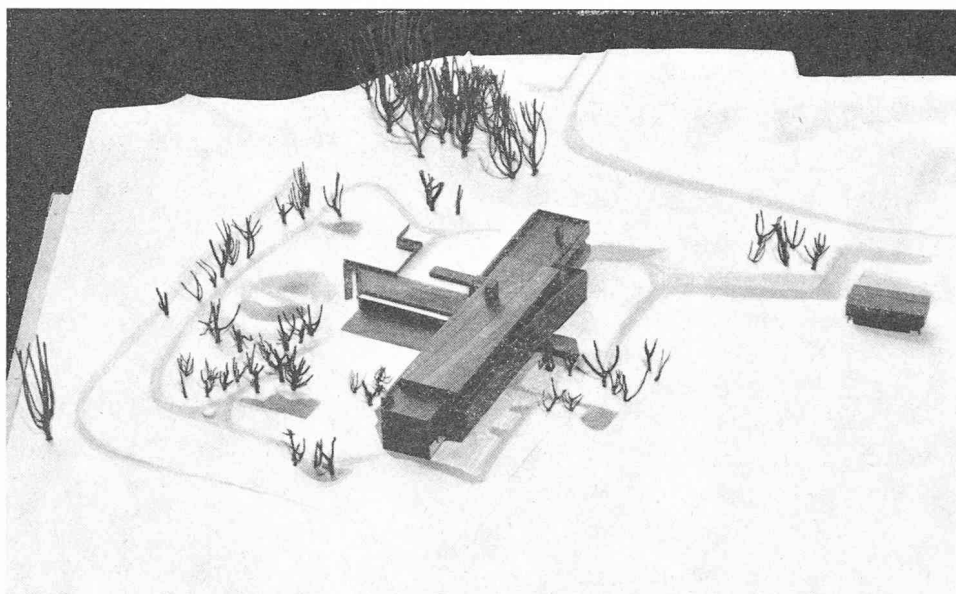
Plan d'étage courant
des chambres.



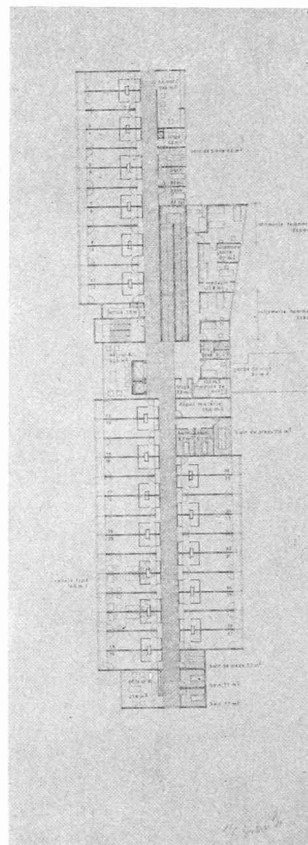
Coupe transversale est-ouest.

CONCOURS DE PROJETS POUR LA CONSTRUCTION D'UN HOME POUR AVEUGLES AGÉS, A ECUBLENS

5e prix: projet « Diogène », à M. Raynald Perriraz, architecte, à Lausanne



Vue de la maquette de situation.



Plan d'étage courant.

Plan général du rez-de-chaussée.

Echelle 1 : 1000.

Critique du jury

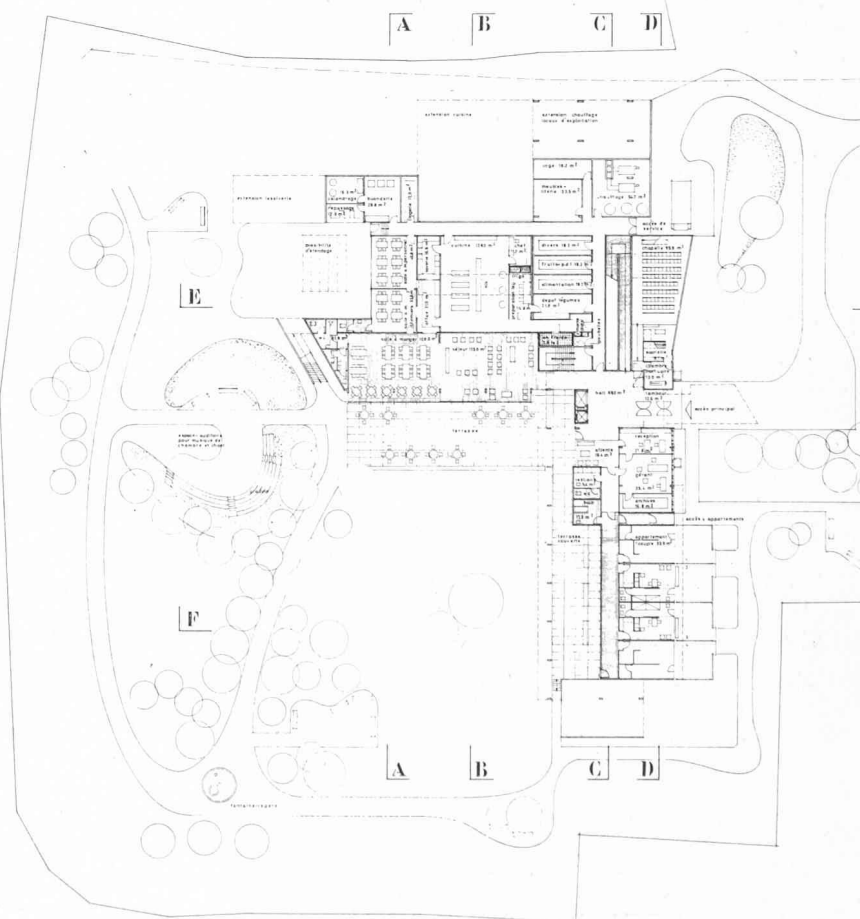
Le volume compact est bien conforme à l'esprit du programme ; l'implantation nord-sud présente l'inconvénient majeur d'une orientation des cellules des chambres soit à l'est, soit à l'ouest. L'implantation préserve cependant le champ de visibilité de la zone de villas de la Plattaire. La masse générale du bâtiment s'intègre dans le mouvement naturel du terrain mais forme un accident très important dans la silhouette des crêtes du cirque d'Ecublens et du Motty. Les accès en « chemins creux » sont très étriqués et ne permettent pas la manœuvre des véhicules ; la position des jardins à l'ouest du bâtiment est inconfortable en raison du régime des vents.

Sous réserve de l'orientation des cellules, l'organisation du home en deux étages est très correctement pensée, bien que présentant le désavantage de longs couloirs sombres. La liaison verticale par rampe et ascenseurs est excellente. Au rez-de-chaussée, les appartements pour couples sont bien situés. Le hall manque d'ampleur pour la concentration des circulations à cet endroit : entrée, réception, rampe, ascenseurs, accès à la salle à manger, à la chapelle, aux services. L'organisation des services au rez-de-chaussée est bonne. Les locaux de dépôts pourraient être mieux rattachés à la cuisine. Les circulations du personnel sont trop longues et compliquées.

En attique, l'appartement du gérant est bien situé, mais la proposition de chambres du personnel féminin et masculin au long d'un couloir ne préserve pas suffisamment l'intimité de chacun des groupes et la hiérarchie de ceux-ci.

Le grand espace couvert à l'étage des hommes n'est pas confortable du fait de sa situation au nord du bâtiment et à proximité immédiate de la route.

L'architecture est soigneusement étudiée ; le cube est moyen et semble économique, ceci au détriment de la surface des chambres. Cube : 20 811 m³.



CONCOURS DE PROJETS POUR LA CONSTRUCTION D'UN HOME POUR AVEUGLES AGÉS, A ECUBLENS

(Suite de la page 361)

d'occupation reste faible et que la vue soit préservée autant que possible depuis le quartier A la Plattaire, que le rez-de-chaussée soit éventuellement ajouré. La Commission d'urbanisme constate qu'une orientation sud-nord serait bonne et qu'une implantation du bâtiment principal pourrait se faire sur le haut de la parcelle, soit en face du cimetière, pour éviter de former un écran dans le paysage.

Extraits du programme

La construction abritera des aveugles âgés. Il y aura lieu de tenir compte de la cécité des pensionnaires, comme de leur âge, pour toutes les questions de circulation, tant à l'intérieur des locaux qu'à l'extérieur.

Il paraît utile, en outre, de faire précéder le programme de quelques remarques :

Celui qui est privé de la vue apprécie, comme le clair-voyant, un home bien situé et bien ensoleillé, un horizon agréable, un milieu confortable. Un court extrait d'une lettre écrite par une aveugle de naissance qui, en plus, est sourde, nous en convaincra. Voici comment elle décrit le logement idéal auquel elle aspire :

« Je veux de la vue, de l'espace, de l'air, du soleil. De la vue pour des aveugles ? Et pourquoi pas ! Nous avons le sentiment de l'espace et assez d'imagination pour mettre des couleurs et de la vie au paysage que l'on nous décrira. » Et plus loin, elle ajoute : « Il nous faudra un grand jardin, mais de grâce, pas d'allées rectilignes. Non, non, mettez-nous plutôt une légère main-courante pour nous guider. Quand elle s'arrêterait, ce serait auprès de tables et de fauteuils habilement disposés aux endroits abrités du vent, ou à l'ombre de quelques beaux arbres. »

Le home comprendra : une section femmes, une section hommes, des appartements pour couples.

I. Section femmes

Elle comprendra :

- a) 36 chambres individuelles de 15 m² au minimum, avec eau courante et W.-C. ; la moitié des chambres au moins seront munies de balcon ou loggia ;
- b) une infirmerie, comprenant une chambre à trois lits et une chambre d'isolement à un lit ;
- c) à proximité de l'infirmerie, un cabinet de consultation pour le médecin ;
- d) une chambre pour la garde de nuit ;
- e) une chambre de jour pour le personnel.

On prévoira en outre, par groupe de 11 à 13 pensionnaires : f) une chambre commune (petit salon) ; g) deux salles de bain ; h) un bain de pieds.

Enfin, on prévoira, par étage : i) un office, relié par monte-plats avec les abords immédiats de la cuisine ;

j) un local de matériel et de nettoyage ; un groupe d'armoires pour la lingerie de l'étage ; une armoire pour les médicaments courants ; deux W.-C.

II. Section hommes

Elle comprendra :

- a) 24 chambres individuelles de 15 m² au minimum, avec eau courante et W.-C. ; la moitié des chambres au moins avec balcon ou loggia ;
- b) annexes comme pour la section femmes.

III. Appartements pour couples

On prévoira :

4 petits appartements de 2 chambres, avec cuisinette, cabinet de toilette, W.-C., local de débarras. Ces appartements auront une surface de 36 m² au maximum et seront aussi indépendants que possible. On prévoira pour ce groupe une salle de bain.

Locaux communs

Ils comprendront : une salle à manger de 70 places pour pensionnaires et visiteurs et une salle de séjour de 70 places ; des W.-C. hommes et femmes, à proximité de la salle de séjour et de la salle à manger ; une salle à manger pour le personnel infirmier et une salle à manger pour le personnel de maison.

Logement du personnel

Il consistera dans les locaux suivants :

- a) un appartement pour le gérant, de 5 chambres. Cet appartement devra pouvoir être aisément desservi par la cuisine de l'établissement.
- b) 6 chambres pour le personnel masculin, soit :
 - 3 chambres pour le personnel supérieur, avec eau courante et W.-C. ;
 - 3 chambres avec eau courante.

Ce groupe comprendra en outre un W.-C., un urinoir, une salle de bain, une douche et une pièce pour loisirs.

- c) 16 chambres pour le personnel féminin, soit :
 - 6 chambres pour le personnel supérieur, avec eau courante et W.-C. ;
 - 10 chambres avec eau courante.

Ce groupe comprendra en outre deux W.-C., deux salles de bain, une douche et une pièce pour loisirs.

L'appartement du gérant et les chambres du personnel masculin et féminin doivent être nettement séparés de ceux des pensionnaires.

- d) Appartement pour jardinier-concierge

Lieu de culte

Le home comprendra un lieu de culte de 80 places avec chaire, table de communion, orgue, petite sacristie et chambre mortuaire.

En outre, étaient à prévoir différents locaux d'administration, réception, archives, etc., et tous les locaux nécessaires à l'exploitation, comme les cuisines, offices, économat, lessiverie, lingerie, dépôts, chaufferie, et les abris de la P.A. réglementaires.

CONCOURS DE PROJETS POUR LA CONSTRUCTION D'UN HOME POUR AVEUGLES AGÉS, A ECUBLENS

Extraits du rapport du jury

Le jury est composé de :

Président : Henri B. de Cérenville, ingénieur, membre du Conseil de l'Asile des Aveugles, Lausanne.

Représentants de la fondation : Paul Brunner, directeur de l'Asile des Aveugles, Lausanne ; Fernand Zumstein, notaire, président du Conseil de l'Asile des Aveugles, Lausanne.

Architectes : Jacques Favre, Pully ; Arthur Lozeron, Genève ; Marcel Maillard, Lausanne ; Etienne Porret, chef du Service d'urbanisme de la ville de Lausanne. Suppléant : Renaud de Bosset, architecte, Neuchâtel.

Délégué de la municipalité d'Ecublens, avec voix consultative : Jean Masson, municipal, Ecublens.

Le jury s'est réuni, au complet, les 19 et 20 août 1963, à l'auditoire de l'Hôpital ophtalmique, 15, avenue de France, à Lausanne.

29 projets et 29 maquettes ont été remis dans les délais prévus.

Le président a procédé à un examen préalable des projets et au contrôle des cubes. Le jury a pris connaissance des 29 rapports de contrôle.

Quatre projets ont fait l'objet d'un examen pour déterminer leur admission au jugement.

Le jury se rend à Ecublens pour examiner à nouveau le terrain et le site. Puis, après un examen général de tous les projets, il procède à un premier tour d'élimination. Sont éliminés au premier tour, pour insuffisance générale, six projets.

Après un nouvel examen des projets restants, le jury procède à un second tour d'élimination.

Sont éliminés, au second tour, dix projets répondant mal à l'esprit du programme d'un home pour aveugles âgés et présentant d'importants défauts d'implantation ou d'organisation.

Le jury fixe ensuite les principaux critères qui guideront son classement, comme suit :

A. Volume, implantation et intégration dans le site.

B. Accès et circulations. C. Fonction et organisation.

D. Forme. E. Economie.

Il procède alors à un nouvel examen des projets restants. Au troisième tour sont éliminés six projets. Malgré des qualités évidentes, ceux-ci présentent des défauts quant à :

- l'implantation, le volume ou l'intégration dans le site ;
- l'organisation générale du plan, compte tenu du programme très spécial d'un home pour aveugles âgés ;
- l'économie.

Sept projets restent alors en présence, et le jury en fait la critique détaillée.

Conformément à l'article 37 des Principes, il procède alors à une nouvelle visite de tous les projets présentés au jugement, et établit le classement des projets en attribuant à la majorité les rangs suivants :

1^{er} rang : projet n° 3 : « Sous les Platanes verts » ;

2^e rang : projet n° 8 : « Sinus » ;

3^e rang : projet n° 6 : « W » ;

4^e rang : projet n° 21 : « City » ;

5^e rang : projet n° 15 : « Diogène » ;

6^e rang : projet n° 2 : « Pli » ;

7^e rang : projet n° 1 : « Ec ».

Le jury décide ensuite d'attribuer les prix suivants :

1^{er} rang : 6000 fr. ; 2^e rang : 5800 fr. ; 3^e rang : 4000 fr. ;

4^e rang : 2200 fr. ; 5^e rang : 2000 fr.

Le jury déclare, selon l'article 41b des Principes pour les concours d'architecture, normes SIA n° 152, Edition 1960, que le premier prix, malgré ses qualités, ne justifie pas l'attribution d'un mandat d'exécution à son auteur.

Conformément à l'article 42 des Principes, le jury constate la nécessité de développer l'étude des projets classés en premier et en second rang. Il recommande au maître de l'ouvrage de commander une étude complémentaire tenant compte des remarques du jury, aux auteurs des projets n° 3, « Sous les Platanes verts », et n° 8, « Sinus ».

Les conclusions étant ainsi arrêtées, le jury signe le rapport.

Après avoir signé le rapport, le jury ouvre, une à une, les enveloppes contenant le nom des auteurs, l'enveloppe suivante n'étant pas ouverte avant que le droit de l'auteur précédent à participer au concours n'ait été indubitablement établi.

1^{er} prix, 6000 fr., projet n° 3, « Sous les Platanes verts », M. Pierre Quillet, architecte SIA-DPLG, à Lausanne.

2^e prix, 5800 fr., projet n° 8, « Sinus », M. Paul Marti, architecte EPF, à Genève.

3^e prix, 4000 fr., projet n° 6, « W », MM. Eric Musy et J.-D. Urech, architectes EPUL-SIA, à Lausanne. Collaborateur : M. Mario Bevilacqua, architecte EPUL-SIA.

4^e prix, 2200 fr., projet n° 21, « City », M. et M^{me} Claude Raccoursier, architectes EPUL-SIA, à Lausanne.

5^e prix, 2000 fr., projet n° 15, « Diogène », M. Raynald Perriraz, architecte, à Lausanne.

6^e rang, projet n° 2, « Pli », M. Michel Weber, Atelier des Architectes associés, Lausanne. MM. Rager Rickenmann et Bruno Théry, collaborateurs.

7^e rang, projet n° 1, « EC », M. Paul Dillier, architecte SIA à Zurich/Sarnen, non habilité à concourir.